



République Française
VILLE DE DESCARTES
ARRETE DU MAIRE

Objet : Autorisation de débit de boisson

N°ARR-20250902-AGC-ACC-32

OooOooO

Le Maire de Descartes,

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,
Vu les articles L. 2212-1, L.2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du Code de la Santé Publique,
Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,
Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,
Vu l'arrêté du 24 août 2011,
Vu l'ordonnance n° 2015-1682 du 17 décembre 2015,

ARRÊTE

Article 1 : Mme CHEVALLIER Michèle, Présidente du Groupe Artistique de Descartes
à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons Groupe 3 :

le 13 et 14 septembre 20 et 21 septembre 2025 de 10h00 à 18h00 à l'occasion Exposition du GAD à Notre Dame

Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Descartes le 02/09/2025

Publié le

Le Maire,
Bruno MÉREAU

